



# FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et

Site internet C.R.P.F. : "www.crfp.fr"

Site internet Forêt Privée : "www.foretpriveefrancaise.com"

Décembre 2000 - N° 43

## 2000 : Une année qui se clôture plutôt mieux qu'elle n'a commencé

La fin de l'année a été particulièrement dense pour les propriétaires forestiers, et les événements encourageants.

Encourageant de se retrouver si nombreux à la Journée de la Forêt Privée qui a rassemblé à Metz le 25 novembre, plus de 500 personnes, dont 450 propriétaires privés. Les aides au nettoyage des parcelles ont été présentées et discutées lors de cette journée particulière. Le Président du Conseil Général de la Moselle, le vice-Président de la Région Lorraine et le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt ont apporté des réponses et des arguments.

Encourageant d'entendre le bilan impressionnant des travaux effectués par les coopératives, groupements, syndicats, I.L.D.F. et les agents du C.R.P.F. tant en Alsace qu'en Lorraine.

Encourageant de voir, à Neufchâteau, nos représentants discuter avec le Président de la République qui a écouté les partenaires de la filière forêt bois Vosgienne. Les propriétaires de quelques ares lui ont expliqué les difficultés de la restructuration foncière qui s'ajoutent à celles de la tempête et de la prochaine reconstitution.

Le Président Chirac a confirmé que la forêt était une priorité pour la France.

Encourageant de pouvoir présenter, pendant deux heures, les problèmes de la Forêt Privée meurthe et mosellane au Directeur de Cabinet du Président de la République à Ochey le 9 novembre. Les Associations créées après la tempête ont démontré la capacité des propriétaires forestiers à réagir ensemble devant le sinistre du 26 décembre.

Encourageants également, même s'ils ne remplaceront jamais ce qui a été perdu,

les montants des aides et des barèmes décidés au niveau des régions. Un dossier est disponible dans chaque DDAF. Le CRPF est à votre disposition pour tout renseignement au sujet de ces aides.

Il a été fait, pour la récolte, beaucoup plus que ce que nous prévoyions. Mais il reste encore beaucoup de travail.

C'est fort de cette lucidité que nous vous présentons nos vœux pour que 2001 soit une meilleure année.

**Guy Godard**

Directeur du C.R.P.F.



A Metz, près de 500 personnes très attentives aux informations dispensées

Photo Marie Françoise Grillot

## Chablis : enfin des moyens pour reconstruire les forêts

Dans le précédent numéro de Floréal, nous résumions le contenu de la circulaire du 31 août 2000 qui définit les grandes règles du jeu des aides à la reconstitution. En particulier, c'est à chacune des Régions de définir les opérations finançables et le niveau des aides. C'est désormais chose faite en Lorraine, et nous vous les présentons dans cet article. Ce sera bientôt le cas en Alsace ... A suivre dans le prochain Floréal.

Il était temps ! Depuis l'annonce en janvier d'un plan chablis, les propriétaires se demandaient s'ils n'étaient pas les grands oubliés de l'opération. Mais "tout vient à point à qui sait attendre".

En Lorraine et très bientôt en Alsace, le groupe de travail, sous la présidence de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, a "rendu sa copie" ; à l'heure où nous écrivons cet article, l'arrêté préfectoral est en cours de signature.

Entrons (un peu) dans le détail pour connaître le niveau de ces aides en Lorraine, en distinguant l'aide au nettoyage et l'aide à la reconstitution proprement dite.

Ces deux aides peuvent bien entendu être cumulées : possibilité de présenter un dossier de nettoyage, puis plus tard, un dossier de reconstitution, ou bien un seul dossier cumulant les deux opérations.

### L'aide au nettoyage

Voici 4 exemples pour illustrer le barème détaillé dans l'encadré ci-dessous :

- Un travail de nettoyage ponctuel (par exemple : démantèlement des houppiers laissés sur place) est réalisé, permettant la régénération de la parcelle, bien que celle-ci ne soit pas réellement débarrassée des rémanents.  
Barème n°1 : subvention possible pour 80 % de 4.600 F, soit 3.670 F/ha
- Le propriétaire a pu faire évacuer tous ses bois (bois d'œuvre et bois d'industrie), de telle sorte que sa parcelle soit propre, régénérable (naturellement ou par plantation) et que les entretiens futurs soient réalisables.  
Barème n° 2 : subvention possible pour 80 % de 9.000 F, soit 7.188 F/ha

- Aucun chablis n'a pu être exploité, et la parcelle sera au 30 avril 2001 restée en l'état. Un travail d'andainage sera nécessaire, permettant ainsi de sauvegarder l'avenir de la parcelle.  
Barème n° 3 : subvention possible pour 80 % de 11.000 F, soit 8.790 F/ha.
- Le propriétaire va faire évacuer tous ses bois, mais après l'opération les nombreuses souches et rémanents empêcheront d'envisager toute opération de régénération. Un travail supplémentaire (par exemple, l'andainage des branches et des souches les plus encombrantes, et le broyage en vue de futurs cloisonnements) devra être réalisé.  
Barème n° 3 : subvention possible, pour 80 % de 11.000 F, soit 8.790 F/ha.

Barème Forfaitaire	Nature des travaux	Subvention accordée
Barème 1	Travaux de bûcheronnage : démantèlement et mise au sol des houppiers ou réalisation de cloisonnement ou remise en place des souches	3.670 F/ha
Barème 2	Évacuation des bois (bois d'œuvre et bois d'industrie) ; 2/3 au moins des volumes sinistrés devront être sortis ou Réalisation de tous travaux (démantèlement des houppiers, andainage, broyage, dessouchage, mise en place de cloisonnements...)  aboutissant à un nettoyage effectif des parcelles	7.188 F/ha
Barème 3	Évacuation des bois (bois d'œuvre et bois d'industrie) ; 2/3 au moins des volumes sinistrés devront être sortis <u>et</u> réalisation des travaux définis aux barème 2 ou Peuplements en l'état au 30/04/2001 (aucune exploitation réalisée) : tous travaux définis au barème 2	8.790 F/ha

## L'aide à la reconstitution proprement dite

Dans la mesure du possible, le propriétaire aura intérêt à parier sur la régénération naturelle ; mais la palette des possibilités de reconstitution est large, régénération naturelle de feuillus ou résineux, plantation, valorisation des accrus d'essences feuillues

intéressantes. Il sera même possible de prendre une option « reconstitution différée » pour attendre et voir venir.

En contrepartie, le propriétaire s'engage à des résultats, c'est-à-dire concrètement à suivre la plantation ou la régénération naturelle sur 15 ans, défoucher le cas échéant et maîtriser la végétation concurrente.

## Quelques exemples de forfaits

Essence	Forfait	subvention correspondante
Reboisement en hêtre	21.800	17.440
Reboisement en épicéa ou douglas	15.500	12.400
Reboisement en merisier, érable	13.600	10.880
Valorisation de la régénération acquise feuillue derrière un TSF	22.700	18.160
Valorisation de la régénération acquise en épicéa, sapin	8.000	6.400
Valorisation des accrus feuillu	8.000	6.400

Peuvent également s'ajouter différentes options : clématite, protection contre le gibier, coût de maîtrise d'œuvre,...

En bref, un dossier touffu, qu'il est difficile de résumer en quelques lignes. Vous pouvez obtenir le dossier et les

renseignements au C.R.P.F. au 03-87-31-67-72 ou dans chaque DDAF.

Reste à faire en sorte que les crédits attribués à chaque Région soient suffisants ... Mais ceci est une autre histoire.



L'évacuation des bois est éligible au titre des aides pour le nettoyage  
Photo Jean Luc Dislaire

## Les grandes "règles du jeu"

**Elles ont donné lieu à de longues négociations auxquelles ont participé activement les représentants de la forêt privée.**

Il faut en préalable rappeler qu'il ne s'agit pas d'une indemnisation mais d'une aide à la reconstruction forestière sur les principes suivants :

Prise en compte :

- des coûts de nettoyage des parcelles
- de la reconstitution par régénération naturelle ou reboisement
- de la refonte des Plans Simples de Gestion
- de la réfection des dessertes

par un système forfaitaire (hors les dessertes, toujours sur devis et factures)

sur des montants et des taux définis dans chaque Région (pour la Lorraine, cf ci-contre)

avec un engagement de résultats du propriétaire. Le bénéficiaire doit en effet "refaire" de la forêt

Bénéficiaires :

- tous les projets de taille supérieure à 1 hectare
- pour atteindre ce seuil de 1 ha, possibilité de faire des dossiers groupés entre plusieurs propriétaires voisins, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupements ou coopératives agréés

Interdiction de commencer les travaux avant d'avoir reçu de la DDAF un accusé de réception du dossier. Exception est faite pour les travaux réalisés en 2000. Dans ce cas, en Lorraine, le dossier doit arriver à la D.D.A.F. avant le 31 décembre 2000.

**Philippe Laden**  
Ingénieur CRPF

## La forêt privée se mobilise à Metz

Près d'un an après la tempête du 26 décembre 1999, les forestiers de Lorraine et d'Alsace se sont retrouvés à Metz. Cette journée particulière du 25 novembre était riche en intervenants et en informations. Pour beaucoup de propriétaires, la grande interrogation se résume à : que faire maintenant ?

500 participants de Lorraine et d'Alsace avaient fait le déplacement pour cette journée de la Forêt Privée, jusqu'au Centre International des Congrès de Metz. Sous la bannière de l'Union Forestière de l'Est, qui regroupe l'ensemble des Syndicats et des organisations de la Forêt Privée, les propriétaires forestiers venaient dire leurs inquiétudes et leurs attentes aux élus et aux représentants de l'administration, notamment en ce qui concerne les aides financières à la reconstitution.

propriétaires contraints à exploiter d'un seul coup 8 millions de m<sup>3</sup> de bois, soient 5 à 6 années de production. Lothar a frappé tantôt de manière brutale en rasant tout sur son passage, tantôt de manière chirurgicale, en "scalpant" des bouquets d'arbres entiers. Il en résulte un véritable capharnaüm dans les forêts, rendues difficilement accessibles par l'encombrement des chablis, auquel s'ajoute le manque de chemins.

### Des difficultés pour les propriétaires

*l'avenir. A ce jour, un an après la tempête et malgré les effets d'annonce du gouvernement d'une distribution de milliards de francs, ils n'ont pas encore touché un sou, même virtuel. Ils sont les seuls de la filière à n'avoir rien perçu... Ils ont dû se soumettre à une paperasserie insupportable dans une situation de crise, inadaptée aux propriétaires déroutés, perdus dans ces tracasseries administratives".*

### De nombreux intervenants

L'après-midi, de multiples intervenants se succèdent à la tribune. Ils apportent leurs paroles de terrain, relatant leurs solutions d'exploitation et se tournant résolument vers la reconstitution future. Ils viennent de partout, sud meusien, toulois, plateau meurthe-et-mosellan, collines sous-vosgiennes lorraines et alsaciennes. Ils sont épaulés par des techniciens, engagés à leurs côtés dans cette épreuve où se joue l'avenir de leur forêt. Leurs témoignages ont permis aux élus locaux de constater que la forêt privée n'est pas seulement l'apanage de quelques grands domaines, mais aussi la fierté d'un nombre important de petits propriétaires qui ont souvent placé toutes leurs économies et tout leur labeur dans l'acquisition, puis l'entretien, d'une petite forêt. "Plus de 50 % de la Forêt Privée est constitué de parcelles de moins de 4 ha. Ceci est inacceptable. Il faut que la Loi forestière en préparation prenne en charge le regroupement foncier forestier" affirme le Président de U.F.E. Henri Plauche Gillon, particulièrement attaché à cette



Philippe Bernard-Michel, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Moselle, et représentant les syndicats de lorraine, rappelle les difficultés auxquelles sont

### L'impressionnant bilan de l'ouragan

confrontés les propriétaires forestiers : manque de main-d'œuvre spécialisée, transports

Des informations précieuses ont été données au cours de cette journée...

Photo Marie Françoise Grillot

La matinée était l'occasion de présenter aux propriétaires un bilan chiffré de la tempête et de ses conséquences, en termes de chablis, d'exploitation, de commercialisation et d'actions menées par les organismes professionnels... En moins de vingt ans, trois tempêtes ont balayé la France. Pour la Lorraine-Alsace ce sont 21.490 hectares de forêts à reconstruire totalement, et plus de 40.000

submergés, perte sèche en raison de la chute des prix et du bois cassé invendable, aides financières non encore débloquées... Malgré tous ces obstacles, les propriétaires ont réussi à commercialiser près de 60 à 65 % des bois, mais à quel prix ! Philippe Bernard Michel, « honoré de recevoir la Forêt Privée dans son département et dans sa ville », n'a pas manqué de souligner que "les sylviculteurs ont payé, à leurs frais, une traite sur

question. Les bourses foncières, mettant en relation vendeurs, acheteurs et échangeurs d'une zone forestière morcelée, sont un exemple de réussite. *"Actuellement les frais notariaux, truffés de taxes allant à l'Etat, démesurés par rapport à la valeur du foncier, sont un obstacle majeur aux transactions. Pourquoi l'Etat ne prend-il pas ces frais à sa charge et ne simplifie-t-il pas les documents administratifs ?"* s'offusque Jean Frémont, propriétaire en Meuse qui bâtit sa forêt depuis trois générations à partir de regroupement.

Dans l'adversité, les propriétaires privés restent malgré tout confiants. D'ailleurs Philippe Leroy, Président du Conseil



Nicolas Bernhart,  
propriétaire alsacien, accompagné de  
Giani Bardinet, technicien tempête  
Photo Marie Françoise Grillot

Général de la Moselle, eut un mot de la fin tout à leur honneur : *"on ne prête qu'aux gens qui ont de l'avenir !"* Certains sauront certainement s'en souvenir.

**Thierry Bouchheid**  
Technicien CRPF

## Quand un Président rencontre d'autres Présidents, que se racontent-ils ?

**En déplacement dans la région Lorraine, le Président de la République, Jacques Chirac, a montré un intérêt particulier pour la filière bois, et notamment pour l'initiative des propriétaires privés : résoudre le problème des chablis par le regroupement et la concertation.**

Etienne de Ravinel, Président du Syndicat de Propriétaires Sylviculteurs des Vosges et Philippe Parmentier, Président de l'Association forestière d'Ochey et environs, rencontraient dans les salons de la sous-préfecture des Vosges à Neufchâteau (88), un autre Président, Jacques Chirac. Ce dernier avait invité les différents partenaires de la filière forêt-bois à une réunion de travail destinée à tirer les enseignements de la tempête, et à proposer une évolution de la filière bois. Il a déclaré : *"voir disparaître le travail des hommes et le trésor de la nature a quelque chose de bouleversant"*.

Les risques phytosanitaires, les difficultés de transport, notamment ferroviaire, le peu d'aides attribuées à la Forêt Privée, les efforts de mobilisation des coopératives et des groupements de services sont quelques-uns des thèmes abordés durant les deux heures de réunion. Le Président

Chirac est venu pour "écouter". Il a donc entendu la demande syndicale, concernant un rééquilibrage des aides au profit des propriétaires forestiers. Il s'est également intéressé au travail de regroupement en vue d'exploitations concertées, évoqué par Etienne de Ravinel, Philippe Parmentier, Julien Masson, propriétaire d'une petite surface forestière du toulousain, et Guy Godard, Directeur du CRPF.

### Le Président Chirac et la filière bois

Les forestiers privés n'étaient pas les seuls invités. Les exploitants forestiers, les négociants en bois, les communes forestières et l'Office National des Forêts se sont également retrouvés autour de la table. Plusieurs points concernant la filière ont été abordés : les dégâts de la tempête et l'avancement des chantiers de traitement des chablis, l'effondrement des cours du bois, le

manque d'exploitants, les investissements en structure de stockage et en matériel d'exploitation, le problème des communes forestières et les compensations financières attendues, le manque de moyens de transport pour le bois, le financement des travaux de nettoyage, de plantation ou de régénération naturelle, l'exonération de droit de mutation pour les ventes afin de restructurer le foncier, etc.... Le Président Chirac a encouragé les propriétaires plongés dans un profond désarroi, à faire face à cette catastrophe. Il a également félicité les initiatives des associations. Il a rappelé que *« la forêt, comme l'agriculture, est un élément essentiel de la richesse de notre pays, et suppose par conséquent une mise en valeur convenable... Il faut en tirer les conséquences et expliquer aux Français qu'ils doivent faire un effort pour cela. »*

**Guy Godard**  
Directeur du CRPF

## La Présidence de la République à l'écoute des propriétaires forestiers privés

Bertrand Landrieu, Directeur de cabinet du Président de la République, était, au cours d'une réunion exceptionnelle, à l'écoute des propriétaires forestiers privés le 9 novembre dernier. L'Association Forestière d'Ochey, en Meurthe-et-Moselle, avec l'appui technique du Groupement du Plateau Lorrain et du C.R.P.F. s'est imposée, aux yeux de l'Elysée, comme une référence dans la gestion des chablis.



Bertrand Landrieu, Directeur du Cabinet de la  
Présidence de la République  
Photo Marie Françoise Grillot

Le 9 novembre 2000 était une date inscrite sur les tablettes de Philippe Parmentier, Maire d'Ochey et Président de l'Association Forestière d'Ochey et Environs.

Une réunion de travail était, en effet, organisée à la demande de l'Elysée, avec des élus du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, de la Région, de la Forêt Privée, avec Monsieur le Sous-Préfet de Toul, des membres du CRPF et du Groupement du Plateau Lorrain, du bureau de l'Association et ... avec le Directeur de cabinet du Président Chirac, Bertrand Landrieu. Cette rencontre avait pour but de présenter à la Présidence de la République, les initiatives des propriétaires forestiers privés, l'état de leurs réalisations sur le terrain en matière de gestion des chablis et leur nécessité d'un accompagnement technique.

### Les objectifs de l'Association

L'Association Forestière d'Ochey et Environs, soutenue par le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Meurthe-et-Moselle, intervient sur les cantons de

Toul-Nord, Toul-Sud et Colombey-les-Belles, soient 65 communes, concernant 6.110 hectares de forêts privées répartis entre 7.286 propriétaires.

Philippe Parmentier a présenté aux participants les objectifs de l'association qui vise essentiellement à :

- \* fédérer, conseiller et accompagner les propriétaires pour gérer leur forêt après la terrible tempête du 26 décembre 99.
- \* coordonner l'exploitation en organisant le regroupement des propriétaires, notamment de micro-parcelles, afin de négocier avec les acheteurs potentiels des volumes de bois importants.
- \* réaliser par secteur, selon un système volontariste, un aménagement foncier par bourse d'échange-vente-achat.
- \* promouvoir et organiser la reconstitution des forêts sinistrées.

Henri Colson, Julien Masson, Paul Péroux et Jacques Touvenin, propriétaires forestiers et membres du bureau de l'Association, ont insisté sur la nécessité de freiner l'évolution des propriétés vers le micro-parcellaire.

Ils ont également sollicité auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, des moyens financiers et humains pour gérer les exploitations et mettre en place un aménagement foncier incluant la suppression des biens vacants et des enclaves communales, ainsi que la création de chemins de desserte.

### Réactions positives des élus et des représentants

Bertrand Landrieu a salué l'initiative intelligente de l'Association et ses actions menées sur le terrain. Il s'est également informé du marché des résineux et du stade d'avancement du Plan National d'aides à la Forêt. Il a encouragé la continuité de la démarche associative des petits propriétaires pour faire face au problème des chablis.

Michel Defloraine, Vice-président du Conseil Régional, est intervenu sur les problèmes de transport des bois et sur les routes forestières. Il a invité les intervenants à se rapprocher de la Région pour analyser en commun les besoins.

Jean-Paul Vinchelin, Vice-président du Conseil Général, a rappelé que la tempête a dévoilé une réalité et mis en lumière la nécessité de s'atteler au dossier de l'aménagement du micro-parcellaire forestier. Il a indiqué que c'est une des compétences du Département et qu'il est prêt à étudier, avec les Associations et les instances forestières, les possibilités d'aménagement



M. Guy Godard, Directeur du C.R.P.F., expose la difficulté des petits propriétaires à faire face aux problèmes des chablis en Lorraine et Alsace

Photo Marie Françoise Grillot

Le Président Henri Plauche Gillon a abordé plusieurs points concernant le projet de loi d'orientation forestière, et notamment les amendements proposés par la Fédération Nationale des Syndicats des Propriétaires Forestiers, qui prennent en compte les besoins et les contraintes des propriétaires forestiers. Le Directeur de cabinet de Madame Nicole Feidt, députée de Meurthe-et-Moselle, s'est montré très intéressé par cette proposition de loi.

Philippe Parmentier a conclu cette réunion de travail en rappelant que c'est la première fois que Etat, Région et Département se retrouvent face à des petits propriétaires privés et à leurs problèmes d'exploitation, d'aménagement et de reconstitution forestière. L'avenir risque fort de se jouer sur la capacité des petits propriétaires à agir face à leur micro-parcellaire, morcelé, inexploitable et difficile à reboiser. Mais la volonté et la détermination des pouvoirs publics de mettre à disposition des moyens financiers et humains pour gérer l'après tempête sont tout aussi importantes.

Aujourd'hui, les petits propriétaires ont été écoutés, et j'ose espérer qu'ils seront entendus !

**Philippe Parmentier**  
*Président de l'Association Forestière  
d'Ochey et Environs*

## Le déblaiement : un savant dosage

**Le déblaiement est la première grande étape de la reconstitution. Les organismes de la Forêt Privée, avec la participation d'entrepreneurs lorrains ou alsaciens, ont organisé des démonstrations de matériels forestiers intervenant dans le nettoyage des parcelles sinistrées. Voici quelques conseils à suivre afin de ne pas être la victime du dicton : "petites causes, grands effets".**

Comment entamer la reconstitution dans des parcelles encore encombrées de souches, de branches non exploitées (appelées rémanents) ? C'est une question que bon nombre de propriétaires se posent en voyant l'état de leur parcelle après un chantier d'exploitation.

Le déblaiement, première étape vers la reconstitution, n'est pas forcément synonyme de travaux lourds sur l'ensemble d'une surface détruite. Il peut être localisé, plus ou moins important... Toute la difficulté du nettoyage réside en ce savant dosage : ne pas faire trop, tout en faisant suffisamment. Mais quelles méthodes appliquer, dans quelles circonstances, et à quels coûts ?

Globalement, trois grandes techniques dominent : l'ouverture des voies d'accès (appelées cloisonnements), le broyage et l'andainage.



Lame de dessouchage montée sur pelle

Photo Thierry Bouchheid

### Le cloisonnement : un minimum à faire

Le minimum des travaux correspond à l'ouverture régulière de cloisonnements. Ils permettront les déplacements à l'intérieur des parcelles pour surveiller la régénération naturelle ou artificielle, et réaliser les entretiens des semis ou des plants. Ces accès peuvent être ouverts à la tronçonneuse, dans les parcelles dont les rémanents sont de faibles diamètres. Ce procédé est bien adapté aux petites surfaces et donc à la micro-propriété, ainsi qu'aux zones de forts reliefs. Broyeurs ou pelles mécaniques sont utilisés pour des rémanents de plus grandes tailles.



Les cloisonnements ont l'avantage de limiter les travaux de déblaiement et par là-même les coûts, tout en assurant pour l'avenir des voies de passage. Ces interventions localisées préservent la régénération naturelle. La distance entre les cloisonnements est fonction du niveau de dégât supportable par la parcelle et du souhait du propriétaire.



Une fois un cloisonnement réalisé, il faut assurer son entretien. Les bandes nouvellement formées augmentent le risque d'abrutissement des plants par le gibier. Ces plants peuvent être judicieusement positionnés en retrait, de part et d'autre des voies de passages, dans la zone non déblayée.



Les cloisonnements facilitent les entretiens futurs

Schéma Société Forestière de Franche-Comté

D'autres techniques peuvent accompagner l'ouverture de ces layons comme :

- ✓ le plaquage au sol des branches à l'aide d'une tronçonneuse, afin d'accélérer leur dégradation et de faciliter l'accès pour le suivi et les entretiens. Les houppiers ne forment plus alors de tuteurs pour la ronce ou la clématite. Cependant, cette technique ne doit pas être utilisée de façon systématique, car les houppiers favorisent le développement des semis en les protégeant de la dent du gibier et en créant une "ambiance" forestière
- ✓ la remise en place ou le déchiquetage des souches encombrantes, à l'aide d'une pelle .

### Le broyage, oui mais...

Le broyage consiste à déchiqueter en petits éléments les résidus d'exploitation, à l'aide d'un rotor monté sur un porteur, et muni de dents ou de marteaux. Les plaquettes ainsi obtenues forment sur le sol une couche, plus ou moins épaisse, appelée "mulch". Le broyeur peut intervenir sur la totalité d'une surface détruite, ou sur des bandes qui constituent ainsi des lignes de cloisonnement.



Il résulte du broyage une surface "propre", aplanie, facilement accessible. La couche de mulch forme un paillage qui retardera le développement de plantes herbacées concurrentes. Si l'épaisseur de mulch obtenue est trop importante, la plantation mécanisée est conseillée.



Mais l'épaisse couche de broyat retarde l'installation naturelle d'essences favorables. Elle peut entraîner l'asphyxie du sol et la pourriture des semis.






Le broyage des rémanents dans une parcelle résineuse

Photo Marie-Françoise Grillot

En conclusion,

le broyage en plein est déconseillé sur des parcelles très encombrées car il engendre une couche importante de mulch et des travaux coûteux.



<p><b>L'andainage, une formule souple</b></p> <p>L'andainage correspond à la mise en tas linéaires des rémanents qui gênent toute intervention. Pour cette technique, plusieurs matériels peuvent être utilisés, et leur choix s'opère au cas par cas. Une lame coupante, ou un râteau monté à l'avant d'un tracteur, pousse devant lui, au ras du sol, les résidus d'exploitation, au risque de décaper les premières couches du sol. Avec succès, râteau, outil de dessouchage (type dent Becker), pince, ou godet, peuvent être montés sur une pelle mécanique qui travaille, grâce à son bras, de part et d'autre de son axe de circulation. Le tassement des sols fragiles est alors localisé. La pelle permet aussi de doser l'intensité du nettoyage afin de conserver un paillage naturel.</p>	 <p>Une parcelle peut aisément accueillir une plantation après une mise en andains. Le suivi et l'entretien de la régénération naturelle ou de la plantation seront facilités. Certains matériels, comme la dent Becker, peuvent effectuer simultanément arasement des souches et mise en andains.</p>
	 <p>La mise en andains peut néanmoins provoquer un décapage important du sol en surface selon le type de matériel utilisé (bull avec lame), la nature du sol et la dextérité du conducteur. De manière générale, l'andainage risque d'endommager la régénération naturelle, et annule l'effet de paillage des rémanents si le travail est trop "propre". La possibilité de voir rongeurs et scolytes y pulluler n'est pas exclue. Le choix de l'orientation des andains est primordial pour ne pas être confronté à des problèmes de circulation sur la parcelle, et créer en outre des masses inesthétiques.</p>
	<p>En bref, la réalisation des travaux en période sèche est conseillée afin de limiter l'accumulation de terre dans les andains. Seules les grosses branches doivent être déposées dans les andains (les branches fines et les brindilles se décomposeront rapidement). Evitez les montagnes... La vitesse de décomposition des andains est proportionnelle à leur taille ! Des espacements faibles favorisent une dégradation plus rapide. L'utilisation d'un bull, ou d'un tracteur avec une lame, n'est pas conseillée.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="width: 150px;"> <p>Mise en andains au râteau scarificateur monté sur pelle</p> <p>Photo M.F. Grillot</p> </div> </div>

Le choix du propriétaire pour telle ou telle technique sera fonction de sa motivation, de la nature de la station, de la possibilité d'obtenir de la régénération naturelle...

<b>Quelques idées de coûts</b>	
<p><b>Broyage en plein</b> (tracteur de 200 à 300 CV) après exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- terrain faiblement encombré : 6 000 à 8 000 F</li> <li>- terrain fortement encombré : 8 000 à 12 000 F</li> </ul> <p><b>Ouverture de cloisonnements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Dans un peuplement feuillu, sur une parcelle avec encore de nombreux résidus d'exploitation, ouverture de cloisonnements et déchetage des souches à la pelle mécanique : 4000 à 5000 F</li> <li>* Dans un peuplement résineux, sur une parcelle avec peu de rémanents, ouverture de cloisonnements et déchetage des souches à la pelle mécanique : 2 500 à 3 500 F</li> <li>* Broyage de cloisonnements tous les 6 mètres sur 2 mètres de large : 3 000 à 4 000 F</li> </ul>	<p><b>Mise en andains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au râteau monté sur tracteur à pneus : 4.500 à 6.000 F</li> <li>* à la pelle mécanique munie d'un râteau : 6.000 à 6.500 F</li> <li>* à la pelle mécanique munie d'une lame dans un peuplement feuillu après exploitation : 4.500 à 6.500 F</li> </ul> <p><b>Démembrement du houppier à la tronçonneuse :</b> 3 000 à 4 000 F</p> <p>(coût indicatif en conditions moyennes - terrain plat ou faible pente – hors taxe et à l'hectare cadastral – sources IDF, CRPF, entrepreneurs)</p>

## Reconstitution : c'est parti !

La première réunion en Alsace consacrée à la reconstitution des peuplements sinistrés, s'est déroulée le 21 octobre dans le Haut-Rhin à l'initiative de Cosylval, de Forêts-services 68 et du CRPF. Diagnostics concrets de terrain, travaux préparatoires, régénération naturelle, plantation et aides financières de l'Etat étaient au menu de cette après-midi studieuse.

Comment reconstituer les parcelles sinistrées, à quel coût, avec quelles aides ? Autant de questions posées par les 30 propriétaires présents, auxquelles les techniciens de la Forêt Privée se sont efforcés de répondre. Bien sûr, il n'existe pas de solution technique unique, sorte de panacée universelle de la reconstitution.

### Le diagnostic : une première étape indispensable !

L'analyse de différentes situations sur le terrain démontre le nécessaire travail de diagnostic à entreprendre avant toute décision. L'observation des sols, par exemple, permet de déterminer les essences adaptées au milieu et le type de travaux à préférer ou, au contraire, à éviter. Ainsi, l'utilisation d'engins à des périodes inadéquates peut conduire à un tassement des sols fragiles ou à un décapage des couches fertiles superficielles. La présence de semis naturels ou de semenciers influera également sur le choix des travaux et l'espoir d'une régénération naturelle. L'importance en surface de la zone sinistrée peut inciter le propriétaire à opter pour différentes techniques et éviter ainsi de mettre "tous ses oeufs dans le même panier". L'analyse de ces critères permet d'engager la réflexion.

### Régénération naturelle ou plantation ?

Le diagnostic préalable a apporté une amorce de réponse à cette question : y-a-t-il déjà suffisamment de semis dans la parcelle, ou à défaut, existe-t-il des semenciers à proximité ? Le sol est-il accessible et accueillant pour les graines ? Le propriétaire est-il prêt à "tenter le coup" ?

La régénération naturelle permet

de conserver un maximum de bourrage et de diversité parmi les « essences objectifs », et d'utiliser des techniques de déblaiement moins traumatisantes pour le sol. Dans un premier temps, il suffit d'ouvrir des voies de passage régulières dans une parcelle pour surveiller la régénération, et de les accompagner d'un tronçonnage des



branches rabattues au sol pour accélérer leur dégradation. Il est possible de procéder par la suite à un enrichissement en essences

des sols, les travaux lourds et coûteux n'étant pas toujours nécessaires. Le choix des essences et de leurs provenances devra être adapté aux conditions du milieu.

### Et le gibier dans tout cela ?

Voilà un point sur lequel tout le monde, ou plutôt tous les forestiers, s'accordent. Il est impératif que les plans de tir soient respectés, voire augmentés, pour garantir le développement des plantations et régénérations. Parallèlement, il sera indispensable de prévoir des protections contre le gibier pour les essences sensibles et pour les

plantations à grands espacements, dans les zones à forte population cynégétique.

Le vaste chantier de la reconstitution s'ouvre. Sachons

Des explications... très conviviales

Photo Daniel Wohlhuter

précieuses à partir des cloisonnements.

Bien entendu, dans certains cas, par exemple sur des zones sinistrées de grande taille ou dans des parcelles résineuses de forte densité, miser sur la régénération naturelle peut être aléatoire. Il est probable que peu d'essences recherchées s'installent rapidement. Le passage obligé par une régénération initiale d'essences de lumières (dites pionnières), comme le bouleau, le tremble, ou encore le frêne, impose de nombreuses années d'attente avant d'espérer obtenir des essences plus intéressantes. Parfois, le recours à la plantation peut être une solution. Il est impératif dans tous les cas, de bien mesurer l'impact des techniques utilisées sur la qualité

opérer les bons choix pour l'avenir. Comme souvent en forêt, ce sont nos successeurs qui jugeront !

**Cyril Vitu- Daniel Wohlhuter**  
CRPF - Forêts Services 68

## Après la tempête : la forêt idéale imaginée par un écologue

Le premier salon du bois, baptisé Cité Bois, qui s'est déroulé du 5 au 8 octobre dernier à Epinal, était le siège de plusieurs colloques et conférences sur la tempête et ses conséquences. Une intervention, fort remarquée, fut sans conteste celle de Jean-Claude Rameau, professeur d'écologie forestière à l'ENGREF de Nancy. Il a expliqué aux participants comment construire aujourd'hui une forêt plus stable pour demain.

Plus grande stabilité ou bien meilleure rentabilité à plus court terme ? Les deux se conjuguent parfois bien, mais pas systématiquement. La parole est à l'écologue.

### Des leçons à tirer des tempêtes précédentes

Certains faits sont difficiles à améliorer ou à modifier, et se sont, une nouvelle fois, vérifiés. Les forêts en haut de versant ont été plus touchées que celles situées en contrebas. La force des vents n'est pas la seule raison de cette hécatombe. La station a également son rôle à jouer. Certaines stations assez fragiles, comme celles des fonds de vallées, sur lesquelles ont été plantées des essences sensibles comme l'épicéa, ont particulièrement souffert. La vallée de la Plaine, limite naturelle entre les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, en est un triste exemple. La nature du peuplement entre également en considération. Les arbres de grande hauteur ont moins bien résisté que les jeunes peuplements, plus souples. Certaines formes de lisière ont joué un rôle efficace de "brise-vent", tout comme les peuplements irréguliers constitués d'arbres de classes d'âge et de hauteurs différentes. Dans les plantations, les travaux d'éclaircie ont porté leurs fruits : la pratique d'éclaircies progressives aurait amoindri les dégâts. On a toutefois remarqué une forte sensibilité des plantations d'épicéa et de pin sylvestre, notamment en raison du développement en surface de leur système racinaire.

Qu'en est-il lorsque les vents dépassent 150 km par heure ? Là où plus rien ne résiste, point de salut, sauf si l'on a pu constituer,

par une sylviculture adaptée, un peuplement capable de se cicatriser naturellement grâce à une régénération naturelle ou des petits bois sous couvert.

### Comment reconstruire ?

La première étape consiste à réaliser un véritable bilan écologique, c'est-à-dire analyser l'exposition, le sol, le climat, l'état des semenciers, les successions végétales possibles, les risques d'invasion par des espèces gênantes comme la ronce par exemple, et sans oublier l'impact des cervidés. Et ensuite ? Attendre ! Attendre l'expression du potentiel naturel au moins 2 à 5 ans.

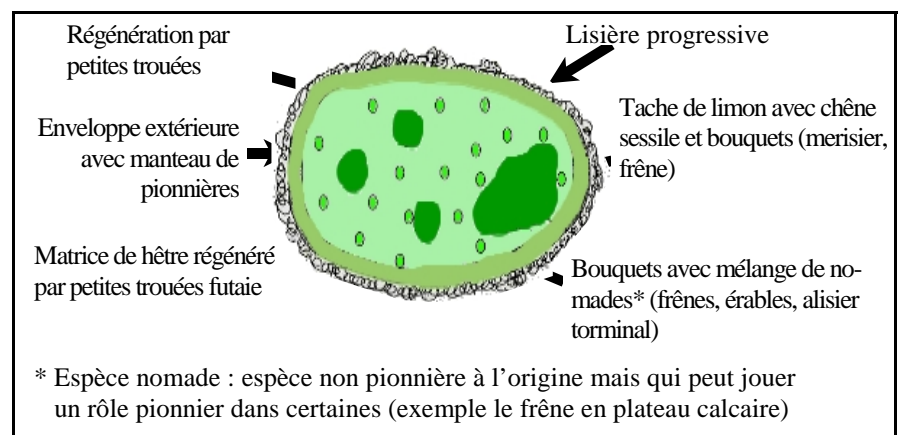
Selon la valeur économique des espèces qui s'installent les premières (espèces dites pionnières) la gestion peut être menée directement avec le peuplement en place. Une plantation d'espèces tolérantes à l'ombrage (hêtre, sapin,...)

d'abord des essences tolérantes à la lumière, puis une essence d'ombre, si elle n'apparaît pas spontanément, pour créer un mélange bénéficiant d'une complémentarité dans les systèmes racinaires.

### Le rêve d'un écologue

Une forêt mélangée en essences, qui prenne en compte les conditions de croissance et les successions d'espèces, une forêt capable de se cicatriser en cas de nouvelle perturbation, une forêt productive, conduite avec une gestion qui préserve sa richesse en espèces végétales et animales, correspondrait sans doute à une forêt idéale à laquelle songe Jean-Claude Rameau ... dans son sommeil.

Cet idéal peut-il être réalisé par le propriétaire ? Certainement, pour un propriétaire d'une certaine surface. Celui qui choisit d'appliquer cette méthode risque cependant d'être confronté au



réalisée sous l'abri d'essences pionnières de faible valeur économique (tremble, saule, bouleau par exemple) est parfois nécessaire. Dans les autres cas de figure, la conservation de l'existant (régénération et arbres épargnés) est souhaitable. Si l'on décide de planter, on introduira

facteur temps. La gestion préconisée avant tempête dans la majorité des plans simples de gestion dans les Vosges réalisait pourtant, en grande partie, ce rêve d'écologue. En serait-il de même pour un rêve d'écologiste ?

Pascal Ancel - Ingénieur CRPF

## Sommaire

- \* L'Edito ..... Page 1
- \* Chablis : enfin des moyens pour reconstruire les forêts.....Pages 2-3
- \* La forêt privée se mobilise à Metz.....Pages 4-5
- \* Quand un Président rencontre un autre Président, que se racontent-ils ?..... Pages 5
- \* La Présidence de la République à l'écoute des propriétaires privés .....Pages 6-7
- \* Le déblaiement : un savant..... Pages 7-8-9
- \* Reconstitution c'est parti !..... Page 10
- \* Après la tempête : une forêt idéale imaginée par un écologue..... Page 11
- \* Les Brèves..... Page 12

### **D**es propriétaires forestiers ...chevaliers du mérite agricole :

Ils sont trois :

**Thérèse Hérouart**, gestionnaire du Groupement Forestier de la Combe Valtin au Valtin (88), Vice-présidente du Syndicat de Sylviculteurs des Vosges, administrateur du C.R.P.F.,

**Pierre Adam**, propriétaire forestier dans le Haut-Rhin, Président de Forêts-Services 68, Vice-président de Forêt Privée d'Alsace,

**Bernard Saint-Martin**, gestionnaire d'un groupement forestier à Ban de Laveline (88), administrateur de longue date du Syndicat de Sylviculteurs des Vosges.

*Nous leur présentons nos très vives félicitations.*



### **D**ominique Feuga s'en va

Arrivé au C.R.P.F. le 17 avril dernier pour occuper le poste de "technicien tempête" sur le secteur de Toul-Ochey, Dominique a réussi le concours d'agent forestier. Il nous quitte donc au 31 décembre ...

### **e**t David Doyen arrive

C'est David qui le remplace sur ce même secteur. Âgé de 22 ans et titulaire d'un B.T.S. production forestière, il a effectué ses stages au GEDEFOR 55. La forêt privée lorraine ne lui est donc pas inconnue.

*A Dominique, nous souhaitons une bonne chance dans ses nouvelles fonctions, et à David la bienvenue dans notre équipe.*

### **F**rançois est papa

François Schouver, l'un de nos deux techniciens tempête en appui auprès des experts, est papa d'une petite Cécile, née le 18 novembre dernier.

*Toutes nos félicitations à Nathalie et François*

### **D**u nouveau à Sélection Vosges

La scierie Cuny de Gérardmer vient d'obtenir le label "Sélection Vosges". Elle rejoint ainsi les 10 autres entreprises vosgiennes à avoir fait ce pari de qualité. Sélection Vosges, c'est aujourd'hui 310.000 m<sup>3</sup> de sciage par an pour un chiffre d'affaires de 350 MF.

### **L**es Vosges misent sur l'avenir du bois

Le salon Citébois qui s'est tenu à Epinal début octobre a suivi l'élan du département des Vosges concernant la filière bois. Il y a lieu de noter la signature d'une convention tripartite de sept ans entre le Conseil Général, l'ENSTIB et le CRITT qui encouragera la construction en bois.

Vous êtes Maire d'une commune  
sinistrée,

A ce titre, vous recevez  
FLOREAL depuis Janvier dernier.

Le C.R.P.F. souhaite savoir si vous  
désirez toujours être destinataire de  
notre bulletin d'informations.

Si tel est le cas,  
contactez-nous au  
03.87.31.18.42  
et nous poursuivrons les envois  
dans les mêmes conditions



#### **FLOREAL**

Forêt privée de **LORRAINE Et ALSACE**  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
CPPAP N° 3100 ADEP

*édité par le*  
Centre Régional de la Propriété  
Forestière de **Lorraine-Alsace**  
41, Av. du Général de Gaulle  
57050 LE BAN ST-MARTIN  
03.87.31.18.42



*Directeur de la Publication :*  
**Henri PLAUCHE GILLON**  
*Directeur de la Rédaction :*  
**Guy GODARD**  
*Responsables de la Rédaction :*  
**Philippe BERNARD-MICHEL**  
**Anne MADESCLAIRE**  
**Thierry BOUCHHEID**

*Imprimerie Léon LOUIS à BOULAY (57)*